



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5040087

N/REF : 25/03/2025 16H37 C:002640 I:04135
V/REF : E93656
V/Email reçu le Mardi 25/03/2025 a 16H37

SELON DEVIS N° 5030035

V/REF.IMM. ALH-2055

IMMEUBLE : GABRIEL FAURE
8 a 12, RUE GABRIEL FAURE
1 a 9, RUE MAXIME GORKI
69200 VENISSIEUX

ALLIADE HABITAT
Service Sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le 22 Avril 2025

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE 3 RUE MAXIME GORKI - LOGEMENT M BOUMAZA TEL 0781205053 OU
07 81205059 AU 2EME ETAGE

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5030035 du 22/03/2025 d un montant de
Donneur d'ordre : Mme D. HAKIMI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Dépannage logements

NOTRE INTERVENTION DU 01/04/2025 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS
5030035 CONCERNANT LA REPRISE DE LA LIGNE EN DEFAUT PAR LA POSE DE
GOULOTTE PVC BLANCHE, LA CREATION D'UNE NOUVELLE LIGNE DE COMMANDE PAR
VA ET VIENT ET L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU LUMINAIRE CLASSE II AVEC
SOURCE LED EN APPLIQUE

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 18/04/25 a 16H27 Mme D. HAKIMI

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U.	HT
10,00	EL0500-Fourn/Pose.Goulotte multi 32/14	9,32	93,20
16,00	EL1420-FP.Convect.élec.R02V 5G 1,52&2,52	5,47	87,52
1,00	EL1415-FP.1 Interrup double en applique	19,82	19,82
2,50	EL1200-H.M0 Reprise cablage installation	35,20	88,00
1,00	EL1315-FP.Hubl.LED 14W/1000L sans détect	175,45	175,45



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5040087

TOTAL H.T.	463,99
T.V.A. a 10,00%	46,39
TOTAL T.T.C.En EURO	510,38

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°E93656
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

SERVICE SINISTRES
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON
Emetteur : MME Douha HAKIMI

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

2503-1637.

Prestation Parties Privatives

HP 2055 - INC 250180 - Devis 5030035 - BOUMAZA, Travaux à réaliser entre le 24/03/2025 et le 28/04/2025

Votre contact : M. PATRICK PIETRUCCHI (0629889489)

GABRIEL FAURE (ALH - 2055 - 0002 - 0003)

Occupant : 534787/26 MME M.BOUMAZA Aicha & Lamine

3 rue Maxime Gorki

Domicile : 0478676493 portable : 0781205059

69200 VENISSIEUX Logement n° 207552, porte n° 33, 2ème étage, Type 4

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite	463,99	1,00 FOR	463,99	10,00%
Accord travaux suivant votre devis N° 5030035 pour la reprise de la ligne en défaut et la création d'une nouvelle ligne de commande par va et vient et l'installation d'un nouveau luminaire en plafond				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT		463,99 €
Total TVA	10,00%	46,40 €
Total TTC		510,39 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR